



22 rue du Château des Rentiers – 75013
Paris

☎ : (33) 01 48 03 26 17 – (33) 01 45 83 50 54

☎ : (33) 06 73 37 39 - 📠 : (33) 01 45 83 13 54

Diagnostic des discriminations liées à l'origine et au genre dans l'accès aux études supérieures et aux stages sur le territoire de la CREA

Rapport de synthèse

Mai 2012

l'acse

l'agence nationale pour
la cohésion sociale
et l'égalité des chances



SOMMAIRE

1. LE CADRE DU DIAGNOSTIC.....	3
2. PROBLEMATIQUE	3
3. LE CONTEXTE TERRITORIAL DU DIAGNOSTIC SUR LES DISCRIMINATIONS LIEES A L'ORIGINE ET AU GENRE DANS L'ACCES AUX ETUDES SUPERIEURES ET AUX STAGES	5
4. DISCRIMINATION AU GENRE ET A L'ORIGINE DANS L'ORIENTATION DES ELEVES	11
5. DISCRIMINATION AU GENRE ET A L'ORIGINE DANS LES TRAJECTOIRES UNIVERSITAIRES	16
6- DISCRIMINATION AU GENRE ET A L'ORIGINE DANS L'ACCES AUX STAGES QUALIFIANTS	18
7. L'ANALYSE STRATEGIQUE ET LES PRECONISATIONS.....	21

1. Le cadre du diagnostic

La DRJSCS de Seine-Maritime et la Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA), qui regroupait 71 communes et 494 382 habitants au moment de la commande, ont souhaité s'engager dans un diagnostic territorial portant sur la prévention du risque discriminatoire à l'origine et au genre dans l'accès à l'enseignement supérieur et aux stages. Les objectifs poursuivis visent à :

- construire une culture commune entre les acteurs, par l'affinement de la problématique et des concepts dans le champ concerné,
- identifier les communes où les risques discriminatoires associés au genre et à l'origine dans l'accès aux études supérieures sont le plus importants,
- identifier les actions et les acteurs agissant dans ce domaine,
- identifier les outils et les bonnes pratiques existants,
- déboucher sur la production de fiches-actions destinées à prendre place dans des plans territoriaux.

Pour ce faire, la méthodologie utilisée s'appuie sur quatre volets :

- ⇒ une **analyse secondaire d'un corpus d'études et de recherches** pour la problématisation du champ de l'étude,
- ⇒ une **étude quantitative** centrée sur l'analyse statistique des différenciations d'accès à l'enseignement supérieur en fonction du sexe, de l'origine nationale et du territoire (sachant que ces données ne permettent pas d'analyser les parcours des jeunes Français ayant des parents nés à l'étranger),
- ⇒ une **étude qualitative** (30 entretiens auprès de professionnels et 30 entretiens auprès de jeunes de profils contrastés) portant sur les représentations, les expériences et les pratiques des uns et des autres,
- ⇒ **cinq groupes de travail** réunissant l'ensemble des partenaires destinés à l'élaboration de pistes d'action et de préconisations. Une trentaine de personnes ont participé à chacun de ces groupes de travail.

2. Problématique

 **Définition** : Selon la Convention de l'UNESCO, la discrimination « comprend toute distinction, exclusion, limitation ou préférence qui, fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la condition économique ou la naissance, a pour objet de détruire ou d'altérer l'égalité de traitement en matière d'enseignement et, notamment :

- d'écarter une personne ou un groupe de l'accès aux divers types ou degrés d'enseignement,
- de limiter à un niveau inférieur l'éducation d'une personne ou d'un groupe,
- d'instituer ou de maintenir des systèmes ou des établissements d'enseignement séparé pour des personnes ou des groupes,
- de placer une personne ou un groupe dans une situation incompatible avec la dignité de l'homme » (Art.1)

L'approche de la discrimination dans le champ considéré se heurte sur le terrain à **la difficulté de définir les limites entre des concepts proches mais spécifiques, comme « différence » / « inégalité » / « discrimination » / « stigmatisation ».**

 **Des acteurs mal à l'aise avec la thématique de la discrimination dans le champ de l'accès aux études supérieures** : sans nier la réalité de la discrimination ou du risque discriminatoire

dans notre société, **maints acteurs et jeunes rencontrés sont mal à l'aise avec cette thématique**. Il est rappelé :

1) que l'enseignement supérieur ne fait pas de discrimination, tout jeune pouvant y accéder dès lors qu'il remplit les conditions de diplôme d'entrée et d'acquittement des droits d'inscription

2) qu'il n'existe *pas de manière lisible pour tous de demande politique de sensibilité à la discrimination* dans l'enseignement supérieur,

3) qu'il est préférable de substituer à l'entrée par les discriminations, jugée peu constructive, des leviers plus « positifs »... Point de vue partagé par les jeunes qui estiment cette approche démobilisatrice et qui refusent la victimisation. Françoise Lorcerie¹, analysant les différents paradigmes de l'ethnicité, montre que le sujet est souvent tabou dans l'enseignement parce que l'école s'est construite sur l'idée d'une mise à distance de l'environnement de l'enfant, transmué en « élève ». Dès lors, il est difficile de concevoir que le statut ethnique de l'élève puisse affecter la façon dont il est traité, car elle introduit une contradiction majeure avec le principe d'égalité qui fonde l'institution.

 **Les risques discriminatoires liés à l'origine en amont de l'accès aux études supérieures :** le processus de scolarisation, de suivi scolaire et d'orientation n'est pas discriminatoire en soi ou de manière intentionnelle. Il tend à promouvoir ceux que l'école considère comme « méritants ». Mais ne prenant pas en compte les facteurs de différenciation ou d'échecs, il contribue à favoriser la discrimination, dans un contexte global de renforcement des inégalités sociales dans le champ scolaire.

Les jeunes nés de parents d'origine étrangère présentent à la fois des caractéristiques communes à celles de jeunes issus de familles non immigrées de même catégorie sociale, des caractéristiques spécifiques qui les en différencient, et des caractéristiques particulières en fonction du pays d'origine des parents. Du fait de leur appartenance aux milieux sociaux défavorisés (les trois-quarts d'entre eux appartenant à des familles d'ouvriers, d'employés ou inactives), ils sont soumis aux mêmes difficultés d'accès aux études supérieures et aux stages que les jeunes Français de ces mêmes milieux dont aucun des parents n'est immigré. Mais les parcours des jeunes nés de parents d'origine étrangère cumulent des caractéristiques, *dont on sait qu'elles conduisent à des séries de baccalauréat moins valorisées* : des orientations plus contraintes et des refus plus fréquents de l'orientation souhaitée, une moindre inscription dans l'enseignement général et dans les filières scientifiques, une présence plus forte dans les filières professionnelles et une vulnérabilité supérieure à l'échec scolaire avec des taux de redoublement plus élevés, des difficultés accrues d'accès aux stages... Mais par-delà ces tendances générales, il existe des différences importantes entre ces jeunes selon que les parents soient originaires d'Europe, d'Asie ou d'Afrique. Les enfants d'immigrés originaires d'Asie du Sud-Est sont dans une situation scolaire très proche d'enfants non immigrés, quand les jeunes dont les parents viennent de Turquie sont dans la situation la moins favorable (deux sur trois en filières professionnelles ou sortis du système éducatif).

 **Les différences de trajectoires scolaires entre les filles :** de nombreuses données attestent de différences entre filles et garçons dans leur taux de réussite, leur cursus, leur orientation et leur choix de filière, « les filles et les garçons ne faisant pas les mêmes choix d'orientation² » et les filles étant plus nombreuses dans les filières générales. En dépit de meilleurs résultats scolaires, les filles se retrouvent dans des cursus moins valorisés sur le marché de l'emploi et concentrées dans un nombre limité de filières.

¹ Ecole et appartenance ethnique : Que dit la Recherche ? L'Ecole et le défi ethnique, INRP & ESF, 2003.

² Inégalités scolaires entre filles et garçons, Alternatives Economiques n° 244, février 2006.

■ **La nécessité d'actualiser l'approche de la discrimination** : l'approche courante s'intéresse d'abord à la discrimination directe qui renvoie schématiquement aux préjugés sexistes et raciaux. Elle tend à omettre ou à sous-estimer **la discrimination institutionnelle**, discrimination indirecte, dont Patrick Simon³ propose une définition qui permet de faire le lien entre discrimination et inégalité : « **la discrimination est induite par le fonctionnement même de l'institution qui place toute le monde sur un pied d'égalité et fait comme si tous bénéficiaient des mêmes dispositions. Or, des inégalités de facto viennent contredire ce traitement égalitaire formel...** Remédier à ces inégalités suppose donc de moduler les traitements en fonction des publics, en étant attentif au fait que tout le monde n'a pas accès aux mêmes capitaux, qu'ils soient de connaissance, qu'ils soient financiers ou qu'ils soient sociaux en général. ». La conception des parcours scolaires, en se référant à une norme implicite de déroulement optimal des études secondaires et supérieures, tend ainsi soit à imposer des contraintes qui peuvent être lourdes pour certains jeunes « qui ne rentrent pas dans le moule » ou ne bénéficient pas des mêmes ressources, soit à ne pas reconnaître et valoriser des potentiels de certaines catégories de jeunes et, en particulier, de jeunes d'origine étrangère (non prise en compte du rapport au temps des jeunes différent de celui des adultes, de leur maîtrise de plusieurs langues et connaissance de plusieurs cultures...).

■ **Au total**, les différenciations de carrières scolaires et d'accès aux différentes filières de l'enseignement supérieur sont multifactorielles. Elles résultent d'un système croisé de représentations et d'inégalités sociales et urbaines qui se manifestent au sein d'un système éducatif, pris dans des logiques contradictoires de compensation des inégalités mais aussi de concurrence interne et d'obligation de « performances ». Opposer les facteurs d'inégalités et de discriminations semble peu productif car les inégalités d'accès sont le résultat d'une conjugaison de facteurs multiples, dont le décryptage impose une approche systémique. Dans un tel contexte, l'association de la prévention et de la lutte contre les discriminations avec diverses mesures de lutte contre l'échec et les décrochages scolaires ou de promotion de l'excellence apparaît comme un levier plus à même d'éclairer -même si la discrimination ne les explique que partiellement- la production de ces inégalités au cours du parcours scolaire.

3. Le contexte territorial du diagnostic sur les discriminations liées à l'origine et au genre dans l'accès aux études supérieures et aux stages

■ **Une structure des emplois très sexuée en Haute-Normandie** : la structure économique de la région, « terre d'histoire industrielle » n'est pas étrangère au *déficit de formation des actifs haut-normands par rapport à la moyenne nationale, même si le niveau de diplôme ne cesse d'augmenter*. La structure des emplois apparaît très sexuée : *43% des hommes occupent des emplois d'ouvriers (y compris dans l'agriculture) et 60% des femmes actives se répartissent dans les catégories d'employés et de professions intermédiaires*. Les femmes occupent 59% des emplois non qualifiés quel que soit leur niveau de diplôme et elles sont plus nombreuses à occuper un emploi à temps partiel (44% des femmes de moins de 20 ans contre 28% chez les hommes).

■ **Les caractéristiques du territoire de la CREA** : la CREA est un territoire majoritairement urbain : sur les 71 communes que compte l'entité au moment de l'enquête, 28 sont situées en milieu rural (6% des 481.000 habitants) et 17% de la population vit dans un quartier CUCS. La CREA compte **d'avantage de jeunes que la moyenne nationale** : près d'un habitant sur quatre (24%) est âgé de 15 à 29 ans, contre moins d'un habitant sur cinq en moyenne (19,5%). La composition des ménages met en lumière **une double spécificité de la CREA, avec le poids**

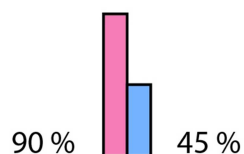
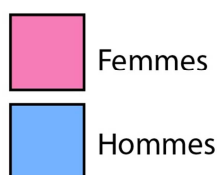
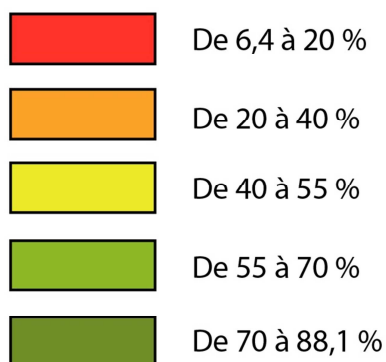
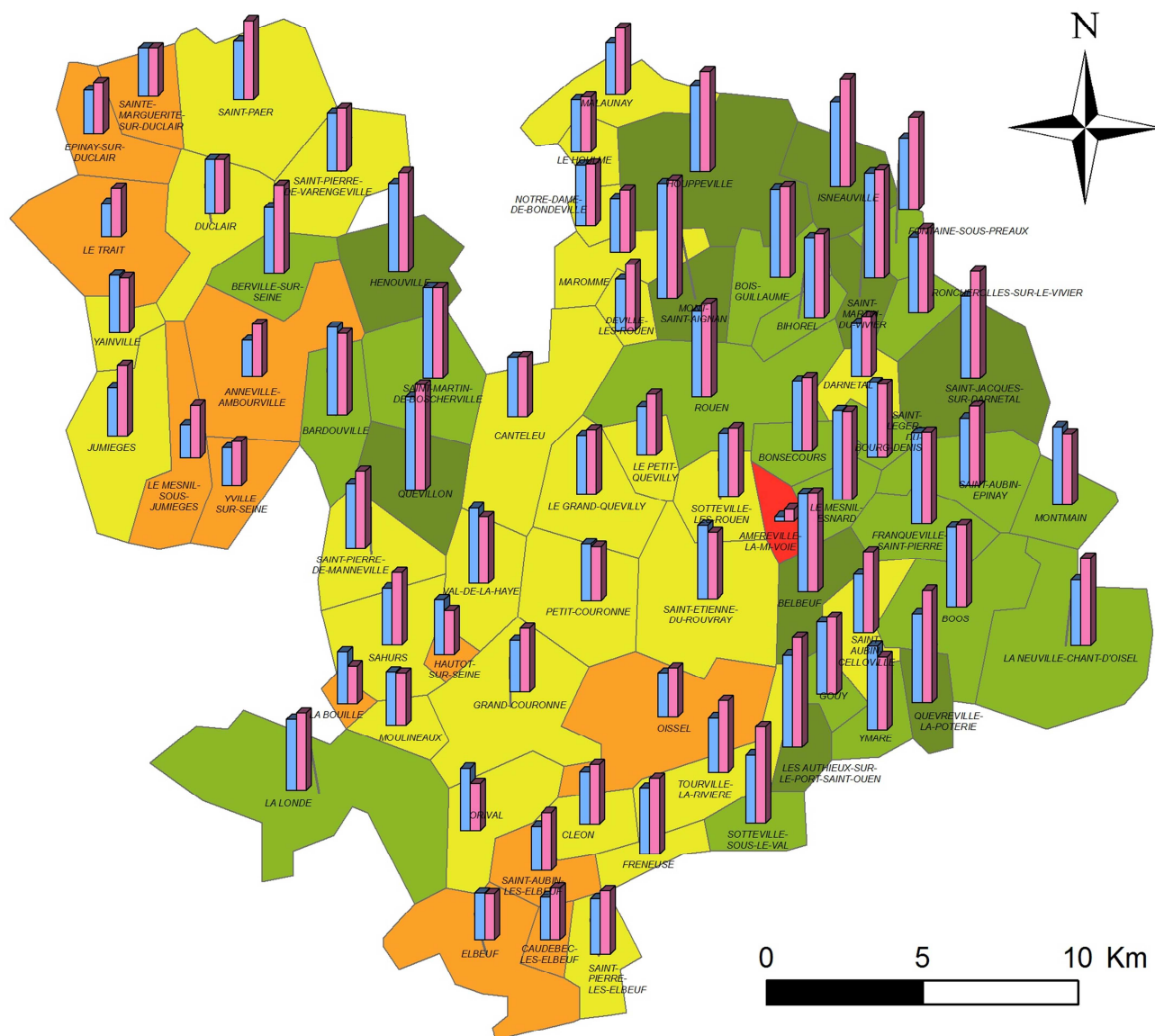
³ Patrick Simon dans les cahiers de Profession Banlieue, novembre 2000.

plus important de ménages composés d'une seule personne (37,9%, contre 33,5% en moyenne) **et de familles monoparentales** (9,5% contre 8,5% en moyenne).

■ **Une immigration en pleine évolution** : l'immigration récente est sensiblement différente de l'immigration historique à la CREA : elle est toujours plus urbaine et Rouen devient la première ville d'accueil depuis 5 ans (17,7%) ; elle est plus diversifiée (britannique, chinoise, roumaine, congolaise, russe et camerounaise) ; elle est plus féminine (52% contre 47% auparavant) et plus jeune, avec une surreprésentation de la tranche des 0-35 ans. Les immigrés récents haut-normands sont plus diplômés que les immigrés anciens et se répartissent aux deux extrémités du spectre, avec 38% de non diplômés (+6% par rapport à la moyenne nationale) et 30% environ de Bac+2 et au-delà (-5% par rapport à la moyenne nationale). Les femmes immigrées récentes, diplômées du supérieur, sont particulièrement nombreuses à être touchées par le chômage (49% pour les Bac+2, contre 15% chez les immigrées anciennes et 6% pour les Françaises non immigrées), contre 28% pour les hommes Bac+2 installés récemment en Haute-Normandie.

■ **Un taux de scolarisation entre 18 et 24 ans marqué par de fortes inégalités territoriales** : à la CREA **le taux de scolarisation des 18-24 ans est supérieur à la moyenne nationale** (52%) et, sur la tranche d'âge, **les filles sont plus nombreuses que les garçons à poursuivre des études** (60% contre 55% pour les garçons). La carte ci-dessous permet de visualiser les disparités géographiques dans la poursuite des études supérieures. Mais cette moyenne masque de nombreuses inégalités territoriales.

Taux de scolarisation des jeunes de 18 à 24 ans, ensemble et par genre dans les communes de la CREA



Sources: Insee 2009



Cette carte met en lumière des différences sensibles de taux de scolarisation pour les 18-24 ans, en permettant de distinguer :

- une première zone, où le taux se situe entre **20 et 40%** de jeunes scolarisés, entre 18 et 24 ans, qui renvoie à un **premier territoire rural au nord-ouest de la CREA** (Sainte-Marguerite sur Duclair / Epinay-sur-Duclair / Le Trait / Anneville-Ambourville / Le Mesnil-sous-Jumièges / Yville-sur-Seine) et à un **second territoire à caractère industriel, plus au sud** (Oissel et l'agglomération d'Elbeuf). Il s'agit de communes plutôt pauvres, caractérisées par un pourcentage élevé de foyers non imposables, des CSP moyennes ou basses avec une part importante d'ouvriers et d'employés, d'une part, et de retraités et d'inactifs, d'autre part. Le pourcentage d'élèves sortis du système scolaire sans diplôme est élevé, autour de 30%, et la part de bacheliers relativement faible (de 9,2% à 14,5%).
- une deuxième zone, où le taux de scolarisation des 18-24 ans est très supérieur et dépasse **les 50% pour atteindre 68% à Rouen et 88% à Mont-Saint-Aignan, selon un premier axe nord-est/sud-est de la CREA** regroupant des communes très urbaines et dotées de résidences étudiantes, **et dans quelques communes résidentielles aisées, en bordure de Seine, au nord de la CREA** (Quevillon / Hénouville / Saint-Martin-de-Boscherville / Bardouville / Berville-sur-Seine)

■ **Des jeunes-filles de 15 à 24 ans issues de l'immigration à la fois plus scolarisées et plus inactives que les hommes** : en 2008, 5,2% des jeunes de 15-24 ans sont d'origine étrangère, dont 52,4% de femmes (contre 50,5% de femmes pour la population non immigrée de la CREA). Deux communes connaissent un taux de jeunes de 15 à 24 ans très supérieur à la moyenne de l'agglomération : il s'agit de Saint-Etienne du Rouvray, avec 12% et Mont-Saint-Aignan, avec 13,2%. Si, comme la moyenne française, les femmes sont plus scolarisées, sur la tranche d'âge, que les hommes (53% contre 47%), Les jeunes-filles d'origine étrangère le sont tendanciellement moins (51% contre 49% pour les garçons). Elles sont **nettement plus inactives que les jeunes-filles non immigrées** (69% contre 57% pour la moyenne de la CREA) et beaucoup plus inactives que les hommes issus de l'immigration (32%).

■ **Des jeunes bacheliers plus nombreux à disposer d'un bac général à la CREA par rapport à la moyenne de la Haute-Normandie** : les jeunes de la CREA sont plus nombreux à disposer d'un baccalauréat général (64% des bacheliers à la CREA, contre 59% pour la Haute-Normandie, et 56% des bacheliers, contre 51% pour la Haute-Normandie). En 2008, selon les chiffres du Rectorat de Rouen, **le taux de réussite des filles au baccalauréat général est supérieur à celui des garçons** (respectivement 89% et 87%, conformément à la moyenne nationale) ; il en va **de même pour le baccalauréat technologique** (80% de réussite pour les filles et 77% pour les garçons) et **pour le bac professionnel** (78% de réussite pour les filles et de 75% pour les garçons).

■ **Des jeunes plus nombreux à poursuivre des études supérieures à la CREA** : les jeunes bacheliers sont un peu plus nombreux à poursuivre des études supérieures à la CREA, par rapport à la Haute Normandie, et ce quel que soit le genre (87% des filles et 86% des garçons de la CREA), et quel que soit le type de baccalauréat obtenu. Mais moins d'un bachelier sur deux, en possession d'un bac professionnel, poursuit des études après l'obtention de son diplôme et l'arrêt est plus important pour les garçons (38% de poursuite des études contre 47% chez les filles).

L'entrée en licence est le premier choix des jeunes de la CREA (30%), et ce beaucoup plus que pour la moyenne des jeunes de Haute-Normandie (+7,5%). Une part significative d'entre eux provient des filières technologique (20% pour les filles et 15% pour les garçons) et professionnelle (11% pour les filles et 6% pour les garçons). Vient ensuite le BTS, davantage choisi par les garçons de la CREA (27%, contre 21% pour les filles), mais moins que pour la Haute-Normandie (-3 points). Enfin, les jeunes de la CREA sont moins nombreux à rentrer dans un classe préparatoire à une grande école (8%, contre 14% pour la moyenne départementale).

 **Des domaines de spécialisation typés en fonction du genre :** dans l'académie de Rouen, les filles sont plus nombreuses à demander une orientation en seconde générale et technologique : 64% contre 56% pour la Haute-Normandie en 2008. En 2010, les filles sont toujours majoritaires dans la série littéraire (81%) et la série économique et sociale (62%), contre 44% dans la série scientifique et 8% dans les séries STI.

Présente dès le secondaire, la spécialisation des filières se poursuit dans l'enseignement supérieur : en dépit de meilleurs résultats scolaires, les filles **sont concentrées dans un nombre de filières plus restreint que les garçons et dans les cursus les moins valorisés sur le marché du travail** (en termes de statuts, de rémunération et de position hiérarchique). Les filles sont très minoritaires dans les filières scientifiques prestigieuses (autour de 25%). En BTS, la palette de spécialités est plus vaste pour les garçons que pour les filles et certaines spécialités ont un recrutement nettement plus féminin. En classes préparatoires à une grande école (CPGE), selon les données du Rectorat, *l'apparente mixité des candidatures (52% de garçons et 48% de filles) masque l'importance des différences entre les filières, et dans une même filière entre les options et les spécialités. Ainsi les filles sont plus nombreuses en lettres (76%), alors que les garçons le sont en sciences (65%). En économie, si la répartition est mixte, les filles sont majoritaires en option économique (64%) alors qu'en option scientifique les garçons sont plus nombreux (62%).* In fine, les statistiques disponibles semblent indiquer que **la féminisation de l'enseignement supérieur a essentiellement accentué la ségrégation sexuelle des disciplines déjà très féminisées : santé, services et éducation.**

 **Les inégalités dans les zones d'éducation prioritaires :** selon une étude datant de 2006 réalisée par l'académie de Rouen⁴, près de 4 400 élèves sont scolarisés dans des établissements situés en ZUS dans le territoire de la CREA (sachant que, sur l'ensemble de l'académie, ces territoires ont perdu 10% de leur population entre 1999 et 2006, la baisse ayant touché inégalement les différentes communes). La proportion d'élèves étrangers résidant en ZUS est de 7% ; elle est cinq fois plus importante que la moyenne académique (1,6 %).

Population totale et population scolaire dans les ZUS des communes de l'Académie de Rouen sur le territoire de la CREA						
Commune	Population totale en ZUS (1999)	Population totale en ZUS (2006)	Nb. d'élèves en ZUS (2007/2008)	Nb. d'élèves en ZUS (2008/2009)	Evolution annuelle de la population	Evolution du nombre
Canteleu	N.D.	4 469	803	769	- 1,3%	- 4,2%
Elbeuf	5 124	5 367	533	504	- 1,2%	- 5,4%
Le Petit Quevilly	8 574	7 540	784	712	- 1,5%	- 5,1%
Rouen	16 433	12 893	1 430	1 360	- 1,6%	- 4,8%
St-Etienne du Rouvray	7 306	6 761	709	700	- 1,3%	- 1,2%
Sotteville-lès-Rouen	4 493	4 306	409	357	- 1,1%	- 12,7%

⁴ Note Info.09.02. Maxence Marquet. Rectorat de Rouen.

Ces élèves se distinguent de l'ensemble des élèves de l'Académie de Rouen par plusieurs points :

- ⇒ ils connaissent **une situation sociale sensiblement plus précaire**, comme le démontre l'important pourcentage de boursiers, ou encore le nombre d'élèves issus de catégories sociales défavorisées (supérieur de presque 20 points à la moyenne académique) ;
- ⇒ ils **se dirigent davantage vers les filières technologiques, et surtout professionnelles** (proportion inférieure de moitié à celle de l'ensemble de l'Académie). Ils sont surreprésentés dans deux types de formation : la filière technologique (6,5 % des élèves), la filière professionnelle (20,2 % des élèves).
- ⇒ Les élèves issus de ZUS **sont, beaucoup plus que les autres, concernés par la difficulté scolaire, le redoublement et les réorientations**, d'où un retard scolaire important pour nombre d'entre eux (30% des élèves en ZUS en retard en 6^{ème} contre 19% en moyenne). Leurs résultats aux examens sont, de même, sensiblement inférieurs à la moyenne de l'Académie. Au niveau du collège, le pourcentage d'élèves « en retard » (38%) y est très supérieur à la moyenne académique (26,5%), ou même à la moyenne des élèves habitant une commune comprenant une ZUS (30%).

Indicateurs sur les élèves en lycée (2008/2009).									
	Nb. d'élèves en 2 ^{nde} G T	Elèves en retard scolaire en 2 ^{nde} G T	Nb. d'élèves en 2 ^{nde} pro.	Elèves en retard scolaire en 2 ^{nde} pro.	Taux de réussite au BEP (2007/2008)	Nb. d'élèves en section générale	Nb. d'élèves en section techno.	Taux de réussite au Baccalauréat général (2007/2008)	Taux de réussite au Baccalauréat technologique 2007/2008
Communes incluant une ZUS	4 015	30,6%	1 737	71,2%	63,0%	2 478	1 419	86,0%	74,2%
ZUS	776	38,1%	660	70,1%	54,4 %	288	411	78,0 %	71,4 %
Académie	14 616	26,5%	4 952	68,8%	72,8 %	9 174	5 101	87,6 %	77,8 %

- ⇒ enfin **les élèves issus de Zus présentent un taux de réussite aux examens inférieurs à la moyenne de l'Académie** (résultats aux examens de juin 2008), notamment pour le DNB et le BEP (plus de 15 points d'écart). La différence est un peu moins nette concernant le baccalauréat, surtout dans les filières ES et STG.

 **Des difficultés plus importantes dans la recherche de stage pour les jeunes d'origine étrangère** : selon l'enquête de l'Observatoire de la Vie Étudiante 2010-2011, 6,9 étudiants sur 10 n'ont rencontré aucune difficultés pour trouver un stage et ce quel que soit leur sexe (pas d'écart significatif entre les hommes 70% et les femmes 69%), sachant que, en 2011, seuls 2,3 étudiants sur 10 ont effectué un stage professionnalisant. La candidature spontanée est jugée le premier d'accès au stage (3 étudiants sur 10 // 2,2 par le biais d'un professeur // 2,1/10 par les relations personnelles). Mais une étude réalisée par l'AFIJ⁵, auprès de 200 jeunes titulaires d'un BTS ou d'un DUT dans 12 villes, met en lumière les difficultés auxquelles les jeunes d'origine étrangère sont confrontés. Ils rencontrent significativement plus de problèmes pour décrocher

⁵ Synthèse du diagnostic sur « les phénomènes discriminatoires dans l'accès à l'emploi des jeunes titulaires d'un BTS ou d'un DUT », Ministère des Affaires Sociales, DPM, 2003.

un stage (49% contre 26% en moyenne) et **plus d'un titulaire sur deux a été contraint à solliciter l'aide de ses professeurs** pour y accéder (54%, contre 38% en moyenne), faute de pouvoir solliciter un réseau personnel (33% contre 73% en moyenne). La *réticence à la mobilité* (56% des motifs de refus de la première proposition de stage pour les jeunes titulaires d'un BTS ou d'un DUT d'origine étrangère, contre 23% en moyenne) s'explique vraisemblablement par **des difficultés de déplacement, qui limitent l'aire de recherche du stage** (65% ont utilisé les transports en commun, contre 30% en moyenne). Précisons que, pour 1 étudiant sur 10, en 2011, le stage s'est accompagné d'un changement de résidence (2,6 pour les hommes).

4. Discrimination au genre et à l'origine dans l'orientation des élèves

Penser l'accès à l'enseignement supérieur nécessite de réfléchir aux cursus scolaires en amont et aux orientations, tant elles sont déterminantes dans le parcours des futurs étudiants. Les trajectoires des jeunes témoignent de la « **complexification** » des **processus d'orientation**, avec des débouchés à la fois nombreux du fait des multiples spécialités et restreints du fait des conditions d'accès qui peuvent être restrictives au regard de critères divers comme l'accessibilité géographique, la rareté des places dans certaines filières, les conditions d'âge etc. Si les jeunes qui suivent la voie générale disposent d'un peu plus de temps pour s'orienter, ce n'est pas le cas de ceux qui sont orientés en voie technologique ou professionnelle.

■ **Orientation et discrimination** : parler de discrimination dans l'orientation des jeunes est sujet à controverses. Les acteurs de l'orientation et de l'Education nationale, en particulier, réfutent l'existence de discriminations puisque c'est le dossier scolaire du jeune qui détermine le choix des filières... La discrimination au genre dans l'orientation est davantage reconnue, en première lecture, du fait de la prégnance des représentations sexuées des métiers dans la société. Mais plus qu'un système délibérément discriminatoire, il s'agit d'un système où la conjonction de difficultés propres à chacune des parties prenantes et surtout le positionnement de l'orientation par rapport au cœur de métier des professionnels non spécialisés dans l'orientation peut conduire à des situations de *non-choix* pour des jeunes ou à des *orientations par défaut*.

De surcroît, des professionnels estiment que la difficulté de l'orientation concerne tous les jeunes, à l'exception peut-être de jeunes issus de CSP très favorisées qui bénéficient d'un meilleur accompagnement par la famille et d'un accès privilégié à des réseaux assurant la reproduction des élites.

■ **Une préoccupation qui n'est « pas au centre du projet de l'enseignant » et pas suffisamment utilisée comme un levier pédagogique** : l'institution scolaire a mis en place de longue date divers dispositifs internes et externes visant à assurer l'orientation des élèves. Mais outre que les conseillers d'orientation ne disposent pas toujours d'une image favorable auprès des jeunes, des acteurs voient d'abord **dans la relative extériorité de l'orientation dans le projet pédagogique de l'enseignant** par rapport à son cœur de métier qui est l'enseignement une des sources de ses difficultés : **comment faire pour intéresser les jeunes à la construction de leur avenir au collège ? Comment faire de l'orientation un véritable levier pédagogique ?**

■ **Des jeunes insuffisamment acteurs de leur orientation** : de nombreux facteurs expliquent cette difficulté des jeunes à investir leur propre orientation comme : la précocité de l'orientation, le « déterminisme » de l'échec scolaire, le flou des injonctions faites aux jeunes (passer le bac... sans vision de projet), le mimétisme avec les pairs, le poids de l'autocensure avec la peur de

l'échec qui influe tant sur le choix des filières que sur la poursuite ou non des études, leur durée...

■ **Les difficultés des structures chargées de l'orientation** : les professionnels de l'orientation ne sont pas à l'abri des représentations sociales sexuées sur les filières, soit qu'ils orientent des jeunes-filles vers ces filières par adhésion inconsciente à ces stéréotypes, soit parce qu'ils veulent mettre ces mêmes jeunes à l'abri de difficultés ultérieures. Certains déplorent **une logique de placement** plus que d'écoute et d'accompagnement du jeune dans l'élaboration de son projet, ou encore **une approche trop centrée sur des métiers** et insuffisamment sur des secteurs d'activité ou des compétences, alors même que les jeunes de demain seront amenés à changer de métier au cours de leur vie professionnelle.

■ **Des parents pas toujours en situation d'aider leurs enfants** : conscients que les parents sont le premier recours et la première source d'information des enfants, les professionnels soulignent l'importance de la sensibilisation des parents, pour leur donner des clés sur le fonctionnement du système scolaire... Mais cette affirmation se heurte à la difficulté pratique de sa mise en œuvre avec la difficulté d'initier un travail en profondeur sur les thématiques de l'orientation et, plus encore, sur la discrimination dans ce champ.

■ **Les difficultés d'information** : le problème est sans doute moins celui du manque d'information que de **la difficulté à cibler les publics qui ont le plus besoin de cette information**, les actions et dispositifs en place touchant davantage les jeunes déjà informés ou en capacité de s'informer.

■ **Des acteurs qui ne coopèrent pas suffisamment** : la relative extériorité de l'orientation dans le projet pédagogique de l'enseignant, à laquelle viennent s'ajouter la multiplicité des structures ressources ou d'accompagnement des jeunes et leur segmentation, explique **l'absence d'approche intégrée de l'orientation** et la multiplicité des dispositifs.

■ **Des actions nombreuses** : elles existent dans les établissements scolaires, chacun d'eux ayant ses propres dispositifs, à l'université avec l'organisation de journées portes ouvertes destinées aux lycéens, dans le cadre visant à faciliter l'accès des jeunes au supérieur (Cordées de la Réussite, Lumières des Cités...). Des actions sont mises en place directement par les acteurs économiques ou leurs représentants, soit directement soit en lien avec l'Education nationale (Nuit de l'orientation organisée par le CCI, proposition du Comité local école entreprise, actions pour faire découvrir le monde de l'industrie, mesure 100 chances 100 emplois qui regroupe des responsables RH faisant appel à l'alternance...). Des actions concernent enfin les parents afin de les sensibiliser aux enjeux de l'orientation et les informer (café des parents, conférences sur les enjeux de la réussite scolaire, médiation école / famille...).

5. Discrimination au genre et à l'origine dans les trajectoires universitaires

Poursuivre des études supérieures est la résultante d'arbitrages multiples qui entrecroisent un nombre impressionnant de paramètres : la poursuite des études supérieures et la ou les trajectoire(s) suivie(s) mettent en jeu l'offre de formations (dans sa réalité pratique, imaginaire et symbolique), les projets constitués ou en construction des jeunes, leurs projections à court et moyen terme associées à l'accessibilité de la formation, à sa difficulté potentielle, à la vie professionnelle future..., les ressources (économiques, sociales, culturelles...) dont disposent les

étudiants et leur famille, les ressources du territoire, le système de contraintes auquel ils sont confrontés (souvent solidifié au fil du temps en fonction des résultats scolaires, du jeu des représentations, du rapport des parents à l'école et des stratégies familiales, de l'accès à l'information, etc.).

Des discriminations selon le genre :

Des choix de filières sexués et une lecture sexuée des atouts et des faiblesses de l'un et l'autre genre, avec une palette de formations plus large pour les garçons que pour les filles, une difficulté à faire admettre aux filles que les filières technologiques leur sont accessibles...

Des stratégies spécifiques des filles d'origine étrangère avec, d'un côté, des abandons rapides des études supérieures par des jeunes-filles en difficulté ou insuffisamment motivées, le repli sur la famille et, de l'autre, la poursuite d'études longues chez des jeunes-filles qui n'ont pas de stratégie claire d'accès à l'emploi ou encore qui investissent les études pour accéder à un emploi valorisé et/ou pour échapper à la condition traditionnelle de la femme. Ces jeunes filles sont parfois confrontées à des difficultés spécifiques, comme *des comportements de surprotection* qui peuvent aboutir à des retraits du système scolaire ou à une acceptation de la poursuite d'études conditionnée au fait de faire des études à proximité, à la fois pour des raisons de coût et de sécurité.

Le problème spécifique des étudiantes avec enfant(s), conduites à abandonner leurs études lorsqu'elles ne disposent pas de solutions leur permettant d'assurer la garde de leurs enfants.

Des discriminations selon l'origine des jeunes

Des discriminations souvent invisibles : le fait que les jeunes d'origine étrangère se retrouvent à tous les niveaux de réussite scolaire, voire même qu'ils soient plus nombreux à se retrouver en situation de réussite scolaire, semblerait prouver que cette discrimination n'existe pas. Mais, dans un second temps des exemples de discrimination sont relatés, en particulier par les jeunes.

Une discrimination par non reconnaissance des potentiels et des stratégies des étudiants issus de l'immigration : des acteurs s'interrogent sur la capacité de l'enseignement secondaire et supérieur à intégrer les évolutions de l'immigration actuelle, avec une diversification des pays d'origine, avec des jeunes plus diplômés... et surtout à valoriser l'atout que représentent, dans un monde globalisé, la maîtrise de plusieurs langues et l'ouverture sur des réseaux mondiaux, via les stratégies migratoires de familles élargies qui donnent à ces jeunes des connexions sur plusieurs continents... Ces analyses sont confirmées par les stratégies de jeunes étudiants, nés en France de parents étrangers, qui envisagent après l'obtention de leur diplôme de créer une entreprise ou de chercher un emploi soit dans le pays d'origine de leurs parents soit dans un autre pays d'Europe plus ouvert.

Une discrimination liée à la prise en compte insuffisante des difficultés des étudiants étrangers : l'université française sous-estime le choc culturel que représente l'arrivée dans un autre pays et la poursuite d'études dans un autre système. Cette situation à laquelle s'ajoute une précarité économique fréquente explique le taux d'échec important d'étudiants étrangers en première année.

Une discrimination, ou une anticipation de la discrimination, qui rejait sur les stratégies mises en œuvre, avec un caractère souvent moins linéaire et direct des trajectoires, la discrimination (directe ou indirecte) obligeant un certain nombre de jeunes à s'organiser autrement : passage fréquent par des BTS, avant la poursuite des études dans des écoles de commerce ou la poursuite d'études universitaires, existence de stratégie des « petits pas », en

particulier chez les jeunes-filles d'origine étrangère qui construisent leur trajectoire de façon progressive pour s'assurer de l'acceptabilité de la poursuite des études par la famille en rendant la progression irréversible...

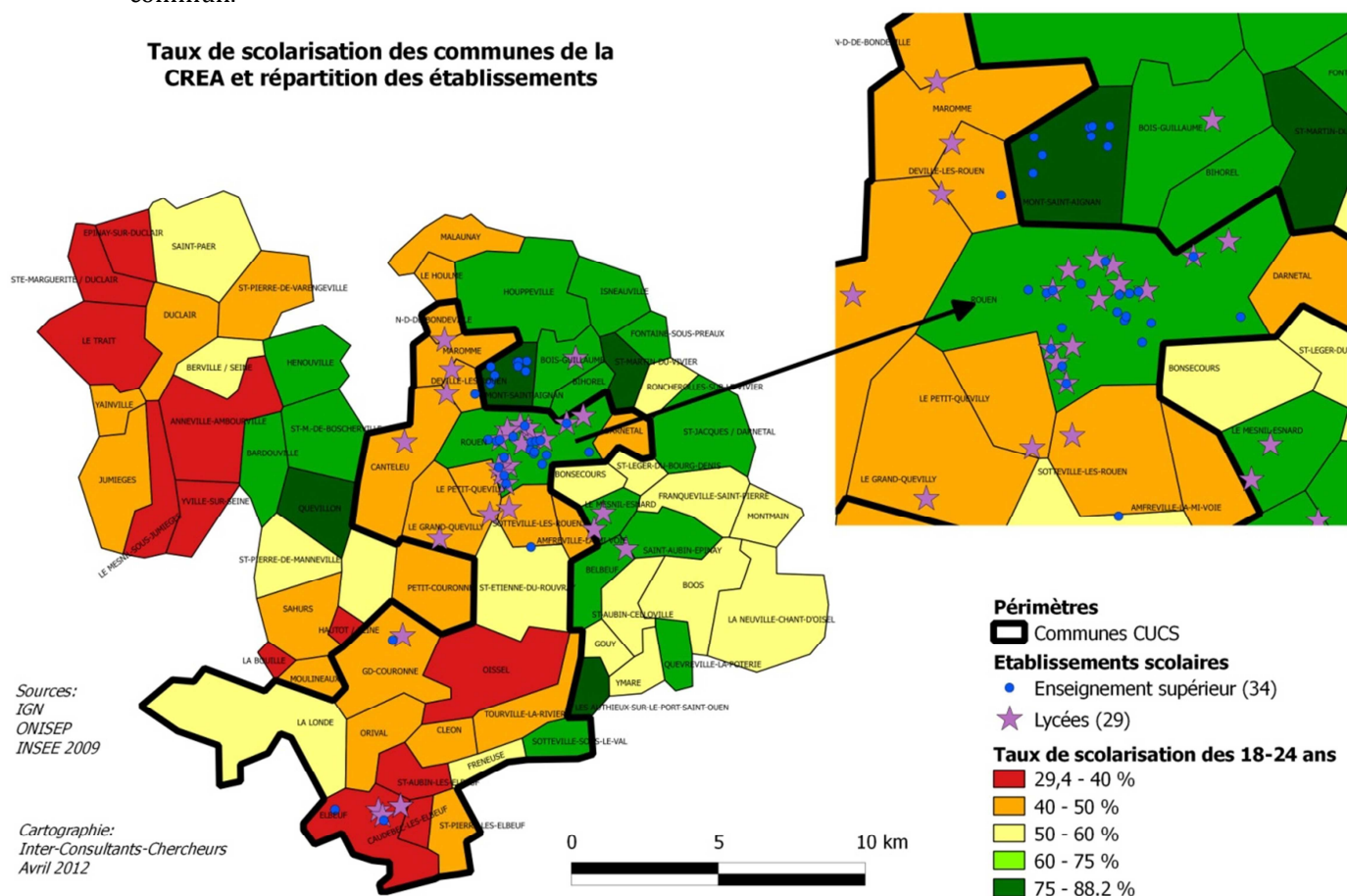
Des jeunes étudiants qui refusent la « victimisation » et valorisent leur statut de jeune d'origine étrangère : des jeunes, en situation de réussite dans leurs études, revendiquent leur double appartenance ou nationalité, dont ils font une richesse.

■ **Mais des discriminations « écrasées » par les inégalités d'accès aux études supérieures :** les discriminations à l'origine et au genre, tout en étant considérées comme possibles, sont supplantées par le jeu des inégalités sociales, économiques, culturelles et territoriales, dont les interactions pèsent d'un poids infiniment plus lourd sur l'accès aux études supérieures et sur les trajectoires universitaires que les premières.

Le poids des inégalités économiques et sociales : comme le rappelle Mme Salima Saa⁶, *la France reste un des pays où les destins scolaires sont le plus fortement corrélés aux origines sociales et au statut culturel des familles. (...) Une autre particularité réside dans les inégalités inhérentes au système éducatif français. La France est, au sein de l'OCDE, le pays où l'écart de résultats entre les élèves de statuts favorisé et défavorisé est le plus important – de l'ordre du double de celui du Japon, du Canada, ou de la Finlande.* Les difficultés économiques de poursuite des études supérieures procèdent moins des droits d'entrée à l'université que des coûts induits de logement, de possibilités d'assurer le quotidien, de déplacement... Les inégalités sociales et économiques se traduisent visiblement sur les trajectoires des jeunes les moins favorisés dans l'enseignement supérieur : études plus courtes, trajectoires moins linéaires et construction progressive de l'évolution, renoncement plus fréquent à des orientations souhaitées, nécessité d'exercer un emploi en parallèle qui rend plus compliquée la réalisation des études et explique le taux d'échec supérieur...

⁶ Salima Saa, « Une chance de réussite pour tous », Rapport sur l'ouverture sociale dans l'enseignement supérieur, rapport remis par Madame Salima Saa, Présidente de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances à Monsieur Laurent Wauquiez, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, mars 2012.

Le poids des inégalités territoriales : elles se déclinent sur le double registre de la répartition des équipements d'enseignement sur le territoire et de l'accès à la mobilité. Plus ces équipements sont éloignés, plus le pourcentage de jeunes qui poursuit des études diminue. L'exemple de Saint-Etienne du Rouvray est instructif puisque, à situation économique comparable avec d'autres communes populaires, le taux d'étudiants y est plus élevé du fait de la proximité d'établissements de l'enseignement supérieur et de la densité des transports en commun.



En milieu rural, l'absence d'organisme de formation sur le territoire ne contribue pas à la construction du projet de poursuite des études supérieures, les jeunes ne disposant pas de modèles auxquels se référer. La discrimination associée aux quartiers défavorisés est clairement mentionnée pour l'accès aux stages, des jeunes étant conduits à donner de fausses adresses lorsqu'ils viennent de quartiers d'habitat populaire à l'image négative à l'échelle de l'agglomération.

■ **Discriminations et inégalités de capital culturel** : les inégalités culturelles alimentent les risques discriminatoires dans l'accès aux études supérieures par le jeu combiné des représentations associées aux études dans les différentes classes sociales, de l'accompagnement proposé au jeune par sa famille, de l'accès à l'information et de la capacité à la valoriser. En milieu rural ou dans les quartiers d'habitat social, *les jeunes ont envie de travailler rapidement* et, lorsqu'ils sont ouverts à la poursuite d'études supérieures, ils sont *demandeurs de filières courtes*, craignant de *perdre du temps dans des filières longues*... Alors que **le rôle des parents** est essentiel dans la poursuite des études, des acteurs disent travailler avec des *familles très absentes*. Certains parents ont conservé un mauvais souvenir de l'école et n'ont aucune représentation de l'enseignement supérieur, si ce n'est que *ce n'est pas fait pour eux*, ni pour leurs enfants. Mais il n'existe pas de corrélation directe entre la réalité de l'accompagnement des jeunes et l'origine sociale et ethnique de leur famille. En effet, par ailleurs, les familles populaires misent fortement sur la réussite scolaire même quand les parents ont arrêté leurs études très tôt.

■ **Des trajectoires universitaires rarement linéaires**

Des projets d'études supérieures plus difficiles à construire aujourd'hui que par le passé en raison du nombre de filières et de formations potentielles beaucoup plus élevé et du fait que des filières ouvrent des choix quand d'autres les ferment ou les réduisent fortement. Le contexte économique présent n'améliore pas la visibilité sur les métiers porteurs et, a fortiori, sur les métiers de demain...

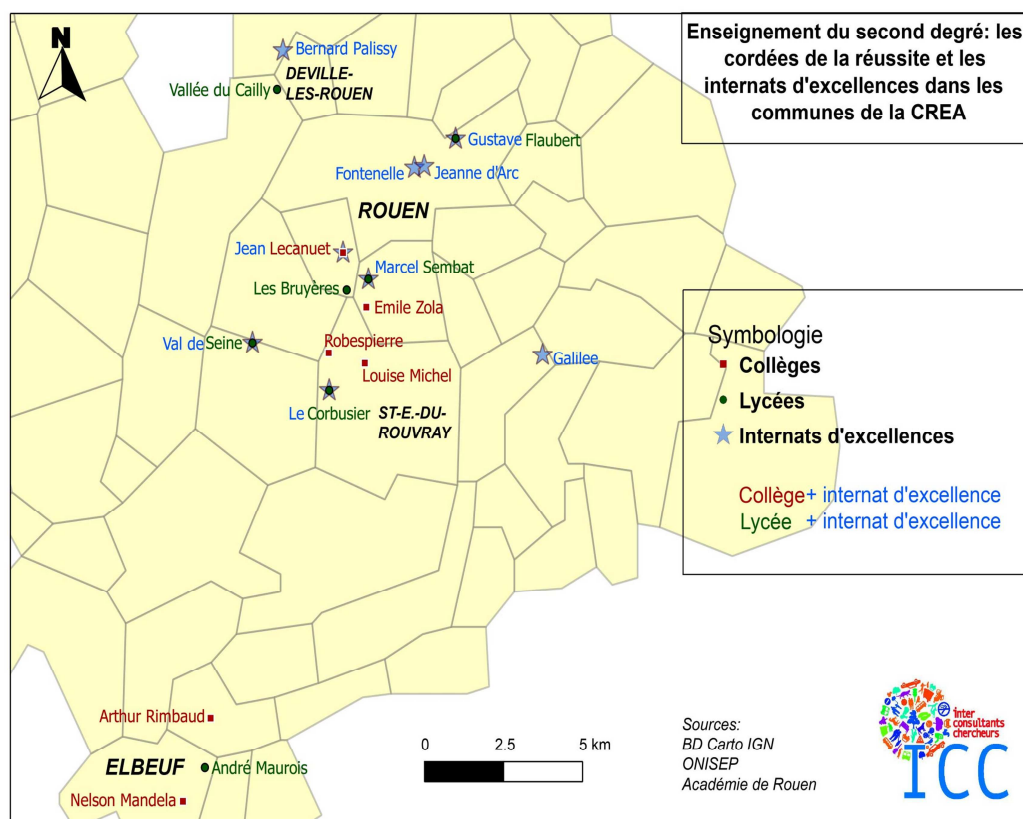
Des orientations par défaut : 40% des arrivants en première année se retrouvent sur les bancs de l'université parce qu'ils n'ont pas obtenu l'orientation qu'ils désiraient. Des jeunes viennent solliciter une aide à la réorientation, avant même que le cycle universitaire initialement choisi n'ait débuté, imposant une forte réactivité aux conseillers dans un système qui n'est pas adapté à ces revirements brusques.

Des carences d'information : « *l'information touche les jeunes qui sont déjà informés* » : l'information est jugée à la fois pléthorique, vu le nombre de structures susceptibles de fournir de l'information aux jeunes, mais insuffisante, dans la mesure où elle n'est pas forcément donnée au bon endroit et au bon moment, et lacunaire sur certains métiers et sur le monde du travail.

Des trajectoires dans l'enseignement supérieur non linéaires : une multitude de facteurs, allant du nombre de places disponibles dans certaines filières, aux critères de sélection, aux aspirations et aptitudes des jeunes, à l'information dont ils disposent, aux contraintes familiales et personnelles auxquelles ils ont à faire face, etc. explique que les trajectoires des jeunes dans le supérieur n'obéissent pas toujours aux schémas préétablis, les plus directs. Des projets mûrissent et évoluent pendant le déroulement des études, grâce à une meilleure compréhension de la discipline choisie et une meilleure lisibilité de ses débouchés ultérieurs. Les stages permettent d'éprouver la solidité de la motivation pour une discipline et, le cas échéant, de procéder aux réorientations nécessaires. Enfin, certains jeunes font montre d'une forte réactivité dans le dépassement des difficultés rencontrées sur leur chemin et se créent des alternatives qui leur permettront de rebondir avantageusement lorsqu'ils tenteront de reprendre les études désirées. Chez ces jeunes, les stratégies universitaires apparaissent subordonnées aux stratégies professionnelles d'accès au marché de l'emploi, ce qui leur permet d'élargir le champ des possibles en ne raisonnant pas exclusivement en termes de diplômes mais en termes de potentiels à valoriser auprès des entreprises... Stratégies de plus en plus valorisées dans le monde économique, favorable à la diversité des parcours et des profils...

Le cap de la première année d'études à l'université : la première année à l'université, voire même les premiers mois, sont une période à hauts risques pour 40% des étudiants qui partent en première année d'université, mais 85% d'entre eux vont tenter leur chance dans une autre filière. Selon l'OVE, les décrocheurs proviennent à 40% de L1 et 20% de BTS et de DUT et les raisons du décrochage sont bien identifiées : pour 75% de la population, il s'agit de *problèmes d'accroche pédagogique, académique, d'accroche à un modèle...* Le taux d'abandon est moindre en BTS, où les jeunes se sentent davantage suivis et encadrés.

■ *Des mesures nombreuses mais juxtaposées les unes aux autres* : ces mesures sont multiples et concernent : des **aides financières** (exonération de frais, bourses, aides au logement), des dispositifs ou des programmes spécifiques de « **discrimination positive** » et visant à faciliter l'accès aux études supérieures aux jeunes issus des quartiers et/ou défavorisés, comme le programme Bachelor, les Cordées de la Réussite (EDRESUP, Prep Avenir, Sciences Po), Tremplin Pour la Réussite, Lumières des Cités, Rebond..., des **accompagnements de jeunes**, via des tutorats (Plan de Réussite en licence...), des aides à l'orientation vers les structures ressources (cf. l'accompagnement mis en place par l'INSA à l'égard des jeunes issus des bacs professionnels), des **dispositifs d'information** (Modulo, Modulo Monde, conférences, forums, comme le forum Orientation scolaire organisé par la MJC d'Elbeuf en lien avec le CIO, portes ouvertes, rencontres organisées dans les lycées à l'initiative d'IUT...)...



Les retombées de ces dispositifs sont jugées limitées par une majorité d'acteurs. Ils ne touchent pas nécessairement les jeunes qui en ont le plus besoin : *ces programmes produisent des résultats très positifs mais pour une très petite minorité et pour un coût très élevé.*

6- Discrimination au genre et à l'origine dans l'accès aux stages qualifiants

■ **Un enjeu renouvelé** : la place des stages et les enjeux associés à leur obtention prennent une dimension nouvelle aujourd'hui : un tiers des 42 000 jeunes en formation en Haute-Normandie ont un stage obligatoire, auxquels il faut rajouter les jeunes en BTS ; le stage constitue *la première approche de l'emploi* pour le jeune et la concurrence pour leur obtention est devenue plus âpre... Selon l'OVE, 60% des jeunes, quels que soient leur origine et leur genre, se plaignent de difficultés dans l'accès aux stages, ce qui ne les empêche pas d'être massivement satisfaits de leur stage, une fois dans l'entreprise.

■ **Une discrimination reconnue dans l'accès aux stages** : l'accès aux stages est le domaine où la réalité de la discrimination - directe et indirecte - est la plus reconnue, même si elle varie en fonction des filières d'enseignement et des secteurs économiques. Les filles sont plus nombreuses que les garçons à demander l'aide d'un professeur pour trouver un stage (24% contre 20% pour les garçons) et leurs stages sont moins rémunérés que ceux des garçons.

Des acteurs disent avoir été confrontés à des situations de discrimination au faciès ou sur la base de critères raciaux (cf. le cas d'un jeune d'origine maghrébine à qui il a été demandé de changer de prénom, ou le cas de jeunes à qui l'entreprise a opposé un refus alors qu'un camarade né de parents normands a obtenu le stage proposé...). Cette discrimination est à la fois frontale, avec le refus de jeunes d'origine étrangère, et indirecte, dans la mesure où ces jeunes bénéficient souvent moins de l'appui de réseaux personnels et sont obligés de recourir à l'aide d'enseignants.

Ces formes de discrimination à l'origine viennent renforcer des inégalités sociales et territoriales déjà à l'œuvre, avec des jeunes issus de la rive gauche de la Seine et/ou de quartiers d'habitat social stigmatisés, qui rencontrent davantage de problèmes dans l'accès aux stages en raison d'un manque de capital culturel et relationnel, de la *mauvaise réputation* de l'établissement scolaire, de leur manque de mobilité, de leur difficulté à identifier les entreprises susceptibles de les accueillir, de contraintes de durée (les entreprises privilégiant des stages de six mois quand le jeune recherche un stage d'un mois, par exemple), de la nécessité de dérogations pour l'utilisation de certaines machines, du désarroi du jeune qui a subi plusieurs échecs... Les acteurs épinglent, en outre, l'insuffisance de relations entre les établissements scolaires et les entreprises.

■ **Des dispositifs et des mesures mis en place pour favoriser l'accès des jeunes aux stages** :

En raison de la reconnaissance ancienne de ces difficultés, les acteurs se sont mobilisés depuis longtemps en mettant en place des dispositifs dédiés ou en aidant des jeunes en difficultés.

Des **établissements scolaires** ont mis en place un répertoire des entreprises qui accueillent des jeunes.

L'Université a créé un service, le BAIP, chargé d'aider les étudiants à trouver un stage par la proposition d'un listing d'entreprises susceptibles de les accueillir, par un soutien à la rédaction des lettres de motivation, une préparation à la rencontre des entreprises

Des **entreprises** ont développé une cellule pour la recherche de stagiaires et leur accompagnement par les tuteurs.

L'AFIJ accompagne des étudiants en insertion professionnelle, en s'appuyant sur divers outils (méthodologies de recherche d'entreprises, CV, lettre de motivation, réseau de parrainage).

Le CRIJ a créé **Atoustages** qui *intervient comme interface entre les entreprises et les jeunes en formation (lycéens, étudiants, jeunes en formation professionnelle) dans leur recherche de stagiaires et stages en entreprise*, propose des fiches pratiques, des informations juridiques, un accompagnement gratuit des jeunes, des ateliers réguliers sur Rouen, Elbeuf et Evreux...

Give1 Project France propose enfin des stages de un à deux mois aux Etats-Unis à de jeunes étudiants français, dans le domaine des technologies de l'image et de la communication...

En conclusion

- **Une thématique complexe** : le caractère complexe, diffus et indirect de la discrimination dans l'accès aux études supérieures et aux stages se voit renforcé par le sentiment d'un « manque d'outillage » dans l'identification des phénomènes et la difficulté à *poser des mots sur les réalités observées*.
- **La nécessité d'une gestion collective** : la prévention de la discrimination relève d'une gestion collective, qui implique l'ensemble des acteurs – acteurs institutionnels, Education nationale, acteurs économiques, associations et parents - ; il est vain de chercher à imputer la responsabilité de la discrimination à tel ou tel acteur.
- **Des actions nombreuses en place, mais qui ne touchent pas nécessairement les publics visés ou en souffrance** : l'enquête a mis en lumière l'existence d'une multitude d'actions ou de dispositifs susceptibles de prévenir le risque discriminatoire, mais ces réponses apparaissent trop dispersées et elles ne touchent pas forcément les publics visés.
- **La nécessité d'une actualisation de l'approche de la discrimination** : sans nier la réalité de la discrimination directe (sexuée et raciale), il est important de s'attacher à la discrimination indirecte, qui permet de faire le lien entre discrimination et inégalité. Cette discrimination indirecte est induite par le fonctionnement même de l'institution, fondé sur un traitement égalitaire formel des individus alors que tous ne bénéficient pas des mêmes ressources (financières, sociales et de connaissance). Ce traitement égalitaire tend à la fois à gommer les contraintes propres à certaines catégories de jeunes et à ne pas reconnaître les potentiels spécifiques dont ils disposent.
- **Des moments charnières d'intervention** : si la prévention du risque discriminatoire à l'origine et au genre dans l'accès aux études supérieures doit être mise en place très tôt dans le cursus des élèves en raison du caractère cumulatif, dans la durée, des handicaps, l'étude de terrain permet d'isoler deux moments clés pour l'action : l'orientation scolaire et la première année d'études supérieures.

Les axes de travail généraux selon les acteurs :

Les champs d'action prioritaires	Les propositions
Les représentations	➡ Poursuivre le travail en amont sur les représentations : attractivité de l'enseignement supérieur et de l'université, représentations des filières, des métiers et des débouchés...
L'information	➡ Réfléchir à des formes d'information capables de mobiliser les jeunes et leur famille , notamment dans les territoires en ZUS et les zones rurales.
L'implication des parents	➡ S'appuyer sur les parents et mettre en place, en amont, des actions d'information et de sensibilisation autour des enjeux de l'orientation pour leurs enfants.
La mise en cohérence des dispositifs existants	➡ Travailler à la mise en cohérence des dispositifs existants pour améliorer leur efficacité et leur efficience, et identifier les publics et/ou les territoires défavorisés au regard de l'accès à ces dispositifs.
L'articulation des leviers d'action	➡ Associer les problématiques d'orientation avec des problématiques connexes, comme l'accès à la mobilité ou à des emplois à temps partiel.
Le ciblage des publics	➡ Cibler des publics spécifiques : décrocheurs scolaires, jeunes qui s'arrêtent au bac, ou encore qui souhaitent reprendre une formation après un passage par l'emploi peu qualifié...
Le travail en réseau des acteurs	➡ Mise en réseau avec les entreprises au travers d'un outil mutualisé d'accès aux stages avec le CRIJ, les établissements d'enseignement supérieur, les collectivités.

7. L'analyse stratégique et les préconisations

► **Principe 1** : associer des actions ciblées directement sur les publics potentiellement discriminés et des actions s'adressant à des publics plus larges, sachant qu'elles seront à même de concerner les publics visés : par exemple des actions dans les quartiers prioritaires, qui comportent un taux important de populations issues de l'immigration.

► **Principe 2** : mettre en place des expérimentations en s'appuyant sur les acteurs les plus engagés, qu'il conviendra de relayer ensuite plus largement à l'échelle du territoire de la CREA.

► **Principe 3** : faire connaître et mutualiser les outils et dispositifs existants dans un souci d'efficacité et d'efficience.

Les propositions qui suivent ne retiennent que des actions réalisables dans le cadre des plans territoriaux de prévention et de lutte contre les discriminations. Elles s'appuient sur l'analyse des priorités qui se dégagent du diagnostic.

Ces propositions ne constituent pas des fiches-actions finalisées : en effet, elles nécessitent la mise en place de groupes de travail thématiques opérationnels réunissant les partenaires pressentis pour affiner les propositions qui seront retenues.

Les axes prioritaires du diagnostic

Constats : une problématique complexe et peu repérée, des actions nombreuses mais insuffisamment articulées.

Objectif 1 :

➡ *Mieux connaître et mieux repérer les discriminations indirectes dans l'orientation, dans l'accès aux différentes filières de l'enseignement supérieur et dans l'accès aux stages*

➡ *Renforcer la mise en réseau pour permettre une meilleure coordination*

- entre l'université et les grandes écoles, sachant que le dispositif en place (CESAR) n'a jamais encore travaillé sur les questions de discrimination dans l'accès au supérieur et dans les trajectoires universitaires,
- entre les universités et les collectivités territoriales,
- entre l'université et les entreprises, *qui ne peuvent agir seules*,
- entre l'Education nationale, les CIO et les Missions Locales pour prévenir le décrochage scolaire,
- avec les entreprises...



Action : mise en place d'un groupe permanent de suivi des données et des expérimentations avec la CREA, La DRJSCS, la Région, le Conseil Général, le rectorat, des Universités, des grandes écoles, des PME (CGPME), des grandes entreprises, des syndicats étudiants.

Tâches du groupe permanent :

1. construire avec l'Education nationale et l'enseignement supérieur un outil de partage des données statistiques en s'appuyant sur les outils actuels afin d'observer l'évolution des taux de scolarisation après 18 ans et de l'accès aux différentes filières de l'enseignement supérieur selon le territoire et le genre, les taux d'abandon, de redoublement, de réorientation, les difficultés dans la recherche de stage.
2. Rassembler les données utiles, les différentes actions et dispositifs en place, les ressources existantes pour centraliser l'information par exemple sur un site Internet.
3. Suivre les expérimentations

Méthode : Un groupe de travail qui construit les indicateurs de suivi des résultats, des taux de scolarisation, des données genrées et territorialisées sur l'accès aux différentes filières et les indicateurs de suivi et d'évaluation des expérimentations.

Constats : *des discriminations indirectes se traduisant par des processus d'orientations et des carrières scolaires impactées par les représentations croisées des professionnels, des jeunes et des parents*

Objectif 2 :

➡ *Changer les regards sur la discrimination*



Actions :

1. *En transversal : pour les élèves dans les écoles primaires et secondaire :*
 - a. Accompagner le développement et la diffusion par la délégation égalité et genre du rectorat des outils pédagogiques aux enseignants en élargissant la thématique à d'autre discriminations: La CASE (Centre de documentation, d'animation et de formations) propose des modules pour les enseignants de « démarche pédagogique » en éducation au développement durable et à la lutte contre les discriminations. La CREA pourrait avec le rectorat et le Conseil général créer un site internet ressource répertoriant l'ensemble des outils pédagogiques et inciter à des projets dans ce domaine par exemple en proposant **un concours avec un prix à la clé pour les équipes pédagogiques et les classes s'engageant dans une création sur le sujet.**
 - b. Développer avec le rectorat et le Conseil général des formations et des actions dans les collèges par exemple dans le cadre des CESC (Comités à l'Education à la santé et à la citoyenneté) pour les élèves.
 - c. proposer des formations sur la discrimination dans les établissements scolaires pour les professionnels (professeurs, Copsy et CPE).
 - d. Proposer des formations pour les parents en s'appuyant sur les associations et les établissements scolaires, ayant déjà mis en œuvre ce type d'actions (exemple de la MJC d'Elbeuf).
 - e. Travailler avec des associations, les principaux, les CPE et les équipes scolaires dans les collèges et les Lycées et avec les établissements d'enseignement supérieur à la création de lieux d'écoute pour les victimes de discriminations

2. *En amont pour agir sur les différenciations de filières et de réussite Filles/garçons :*

- a. sensibiliser les filles aux filières scientifiques dans le cadre des actions CUCS de l'axe « accès à l'éducation » en s'appuyant sur des actions associatives comme *les petits Débrouillards* et développer des ateliers scientifiques dès le primaire.
- b. mettre en place un travail en commun pour agir sur les représentations en s'appuyant sur la Délégation rectorale à l'égalité hommes/femmes. Ce groupe de travail réunirait des établissements scolaires, l'enseignement supérieur et les entreprises avec comme objectif l'amélioration de la diffusion à destination des établissements scolaires, des outils mettant en scène des métiers féminisés avec des professionnels masculins et inversement.
- c. Mobiliser des associations nationales comme « Femmes et sciences » ou « Femmes et mathématiques ».

Méthode : Constituer un groupe de pilotage partenarial notamment avec la DALEC et lancer un appel à projet ouvert aux établissements scolaires, aux associations, aux centres sociaux etc...

Constats : les opérations de communication et l'information ne parviennent pas aux publics visés ni dans les territoires moins urbanisés, ni dans les territoires prioritaires mais sont utiles généralement à un public déjà sensibilisés. Pour atteindre les objectifs de sensibilisation et d'information, il faut « décentraliser » les actions.

Objectif 3 :

- ➡ Favoriser une meilleure équité territoriale.



Actions :

1. Construire un outil type exposition sur les discriminations qui pourrait être utilisé par les établissements scolaires, les associations ou les municipalités
2. S'appuyer sur le diagnostic pour développer de nouvelles cordées de la réussite dans des territoires CUCS disposant d'au moins un collège (Cléon, Oissel, Canteleu, Caudebec-les-Elbeuf) et au moins un territoire non-CUCS (Le Trait)
3. Développer des stratégies adaptées, voire des accompagnements individualisés notamment en travaillant avec les associations et les parents après la tenue des forums

Méthode :

Constituer un groupe de travail avec les partenaires (Rectorat, enseignement supérieur), les collectivités (chefs de projet CUCS) et les entreprises pour construire la démarche.

Lancer un appel à projet pour la conception de l'exposition.

Constats : *c'est dans l'accès aux stages que les discriminations sont les plus reconnues et les plus visibles : meilleure image des filles mais une recherche plus longue pour ces dernières et des stages moins rémunérés, influence de l'origine (ethnique, de quartier)*

Objectif 4.

- ➡ *Lutter contre les discriminations dans l'accès aux stages.*



Actions :

- a. S'appuyer sur l'expérience «Atouts stages » et travailler avec le CRIJ et l'AFIJ à l'amélioration et la diffusion de l'outil existant
- b. Mutualiser les réseaux de l'enseignement supérieur notamment avec l'aide des Ecoles de commerce
- c. Elargir le réseau des entreprises en s'appuyant sur la CGPME, les Clubs d'entreprises, les OPCA et les services emploi des communes
- d. Associer les collectivités par un onglet qui leur serait dédié
- e. Valoriser l'apport des stagiaires et valoriser les entreprises qui accueillent des stagiaires en publiant des témoignages de chefs d'entreprise
- f. Valoriser les stagiaires à travers des portraits de jeunes reflétant la diversité
- g. Proposer aux collectivités et aux établissements d'enseignement secondaire et supérieur de publier sur leur propre site un lien vers ce site

Méthode :

Mettre en place un groupe de travail avec les partenaires (CRIJ, AFIJ, enseignement supérieur, chargés de mission de la Région, CGPME, Clubs d'entreprise, grandes entreprises partenaires). Dédier un financement à l'amélioration du site et à sa gestion.

Constats : *la première année à l'Université est marquée par de nombreux abandons ou des réorientations qui touchent davantage les publics qui sont les moins armés. En effet, les jeunes issus de milieux sociaux défavorisés ne disposent pas des codes et ne maîtrisent pas forcément les méthodologie de travail à un niveau d'étude qui requiert une grande autonomie. L'insuffisance des moyens mis en œuvre pour l'accompagnement de ces jeunes constitue une discrimination indirecte.*

Objectif 5 :

- ➡ *Rétablir l'égalité des chances pendant le cursus dans l'enseignement supérieur*



Actions

1. Evaluer les résultats des différentes actions conduites dans les Universités et les grandes écoles
2. Améliorer les différentes actions existantes en développant notamment le tutorat.

Méthode

Mettre en place un groupe de travail formé par les universités, les grandes écoles, le Conseil général et la Région, si possible y associer des entreprises, pour monter le projet et les financements.